



Maison des Association
Avenue P. Enfert
45500 GIEN

Contrat : PAIN
Période : Octobre 2024 - Janvier 2025



PAYSAN

PAIN ETHIK

6 boulevard Mayeux
45270 COULLONS
Tél. : 06.78.66.07.12

CONSOMM'ACTEUR-TRICE

Nom :
Mail :
Tél. :

				OCTOBRE					NOVEMBRE				DECEMBRE				JANVIER				
				03	10	17	24	31	07	14	21	28	05	12	19	26	02	09	16	23	30
															Fête de l'Hiver						
Campagne	Blés ancien T80	500 g	3,20 €																		
	Seigle T170	1kg	6,40 €																		
Campagne	+ graines(courge, tournesol, lin)	500 g	3,90 €																		
		1kg	7,80 €																		
Engrain noir	Petit épeautre	500 g	5,60 €																		
		1kg	11,20 €																		
Complet	Blé complet T150	500 g	3,20 €																		
		1kg	6,40 €																		
Mendiant	Blé T80 + fruits secs + noisettes	500 g	6,50 €																		
		1kg	13,00 €																		
Total livraison :				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total mensuel :																					
Total contrat :																					

Total contrat : - €

Termes du contrat : La livraison a lieu le jeudi aux dates indiquées de 17h30 à 19h00, à la maison des associations avenue Paulin Enfert à GIEN

Le paiement s'effectue à la signature du contrat pour sa totalité,

- en 1 fois, soit _____ en espèces, par chèque à l'ordre de 'Pain Ethik ou par virement
- par mois, soit _____ chèques à l'ordre de 'Pain Ethik' du montant de chaque mois et non le total divisé par le nombre de chèques

Relevé d'identité bancaire

IBAN : FR76 1480 6000 167204736034014

Code BIC : AGRIFRPP848

PAYSAN

CONSOMM'ACTEUR-TRICE

Signatures, précédées de la mention "Lu et approuvé"

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité pratiquant une agriculture durable fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc, l'éventuel report de certaines livraisons).

En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consomm'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.